

**3^{ème} Plan national
d'actions en faveur des
milieux humides
2014-2018**

- Bilan général -

I. Introduction

Après deux premiers plans dont le premier fut initié en 1995, le 3ème plan national en faveur des milieux humides (PNMH) a été lancé en 2014 pour poursuivre les efforts de préservation des milieux humides, milieux aux enjeux immenses et dont on constate qu'ils sont malheureusement encore loin d'être perçus à leur juste valeur et qu'ils disparaissent toujours bien trop rapidement.

Ce 3ème plan, élaboré avec l'ensemble des acteurs concernés et validé en Groupe national pour les milieux humides, a été lancé en 2014 pour une durée de 5 ans : 2014-2018. Il comporte 52 actions réparties en grands axes, et a pour sa mise en œuvre mobilisé un très grand nombre d'acteurs, et ce d'autant mieux qu'il a inauguré une nouvelle manière de travailler, sur la base de « groupes thématiques » réunissant les acteurs intéressés et co-animés par ces derniers et la Direction de l'eau et de la biodiversité.

Le présent bilan, élaboré à partir des différents bilans travaillés au sein de chacun des groupes thématiques, fait le point sur la manière dont le travail a été mené et sur les travaux réalisés.

Il a également pour objectif de faire apparaître les points forts de ces cinq ans de travail, ainsi que les points faibles à corriger, et de lancer des pistes pour améliorer le fonctionnement des travaux, et pour fonder un prochain plan plus ambitieux et plus efficace.

Au 31 décembre 2018, la majorité des actions du plan sont « terminées » (et généralement poursuivies), certaines sont toujours en cours, quelques rares ont dû être abandonnées. Dans l'attente de la définition du futur plan qui doit être lancé en 2021 avec la future stratégie nationale pour la biodiversité, les travaux se poursuivent et se sont élargis aux autres actions qui ont démarrées ou vont être lancées en raison des décisions arrêtées dans le Plan Biodiversité de juillet 2018¹, dans les conclusions des Assises de l'eau de juillet 2019², ou encore dans le cadre de la mise en œuvre du rapport parlementaire « Terres d'eau, Terres d'avenir – Faire de nos zones humides des territoires pionniers de la transition écologique » remis en janvier 2019 au Premier ministre par Mme Tuffnell et M. Bignon³.

S'il doit certes répondre d'un certain nombre d'insuffisances, dans son « isolement », sa structure, dans ses moyens, dans l'incapacité à se porter au niveau des territoires et de mobiliser les collectivités dans son suivi, ce 3ème Plan national a le grand mérite d'avoir fait beaucoup avancé un grand nombre d'actions importantes, à divers niveaux, remplissant ainsi largement ses engagements initiaux, et aussi d'avoir rassemblé un plus grand nombre d'acteurs dans ses travaux, permettant ainsi de nombreux rapprochements fructueux.

Malgré ses limites, il a constitué, comme les plans précédents, une référence et un point d'ancrage pour les acteurs, et un véritable levier de mobilisation, contribuant ainsi à la légitimation de l'objectif de préservation des zones humides et au renforcement des réseaux d'acteurs concernés.

Toutefois, malgré les avancées importantes qu'il a permises, la situation des milieux humides ne semble pas aujourd'hui s'améliorer, aussi convient-il de s'arrêter sur ce constat, répété de plan d'actions en plan d'actions, car il a en effet une origine profonde qui n'a pas encore pu être « atteinte » : comme nombre de sujets environnementaux, la préservation des milieux humides, dont l'importance à de très nombreux égards est pourtant toujours plus documentée, est loin d'être prise en compte au « bon » niveau dans les politiques publiques qui impactent ces milieux (agriculture, urbanisation, développement des

¹<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/plan-biodiversite>

²https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/20190701_Dossier_de_presse_Assises_Eau.pdf

³<http://rapportterresdeauterresdavenir.com/>

infrastructures, ...), loin d'avoir gagné les mentalités en dehors du cercle restreint des acteurs de ces milieux.

Il convient ainsi non seulement bien sûr de poursuivre et de renforcer les travaux du plan et toutes les autres actions portées « hors Plan » par les acteurs oeuvrant pour la préservation des milieux humides, mais au moins autant d'arriver enfin à faire bouger les lignes et les esprits pour faire de la préservation de ces milieux, essentiels si l'on veut un monde vraiment durable, non pas un objet de quelques précisions et guides, mais bien une vraie priorité au sein de l'ensemble des politiques impactantes, portées par différents services de l'État et des collectivités, qui doivent s'y engager fermement.

Pour cela il est nécessaire de poursuivre le travail engagé et de le faire porter plus largement : c'est ainsi que le futur plan sera à partir de 2021 un volet d'une stratégie plus large et intégratrice, la future Stratégie nationale pour la biodiversité qui doit à la fois être établie avec les territoires, et être prise en charge par une plateforme interministérielle.

Pour cela il convient aussi de déployer une politique renouvelée d'information, de formation, de sensibilisation, ce à quoi nous a invité le rapport du CGEDD rendu en novembre 2017⁴, et qui doit se traduire par le lancement en 2019 d'une toute nouvelle stratégie de « Communication / Education / Sensibilisation / Participation » (CESP).

La Direction de l'eau et de la biodiversité, animatrice du plan dans son ensemble, remercie pour tout le travail effectué sur les 5 années du Plan et qui se poursuit aujourd'hui, et par avance pour la poursuite des efforts, l'ensemble des membres du Groupe national Milieux humides et des 6 groupes thématiques, qui se sont fortement mobilisés, tout particulièrement les pilotes d'action grâce auxquels les objectifs fixés ont été en grande partie atteints, et bien sûr les animateurs des groupes thématiques, qui ont organisé les rencontres et les échanges, ont fortement alimenté les débats et permis l'enrichissement et l'articulation de très nombreuses actions.

Merci à eux et à elles pour l'établissement des bilans de chaque groupe thématique, qui sont le support du présent bilan global.

Merci enfin à toutes les actrices et tous les acteurs des milieux humides, établissements publics, collectivités, associations, etc., dont l'action se situe ou pas dans le cadre de ce 3ème plan national, mais qui font avancer le sujet à leur niveau.

⁴http://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/cgedd/010512-01_rapport.pdf

SOMMAIRE

I.Introduction	2
II.Rappel du contexte	5
II.1.3 ^{ème} Plan national Milieux humides	5
II.2.Le groupe national pour les milieux humides (GNMH)	5
II.3.Les groupes thématiques (GTh)	6
II.4.La plateforme de travail partagée	7
III.Méthode de travail.....	8
IV.Bilan du fonctionnement et perspectives	8
V.Bilan de l'avancement des actions	13
VI.Bilan global du Plan.....	16
VII.Pistes pour la suite des travaux	17
VIII.Conclusion.....	18

II. Rappel du contexte

II.1. 3^{ème} Plan national Milieux humides⁵

Face à l'urgence de la préservation des milieux humides, le 3^{ème} plan national a eu pour ambition de poursuivre la dynamique engagée par les précédents plans nationaux. Sans prétendre représenter l'ensemble des actions mises en œuvre en faveur des milieux humides, il avait pour objectifs de :

- renforcer la visibilité et la coordination des outils disponibles ;
- améliorer les dispositifs existants quand cela est nécessaire ;
- proposer des actions nouvelles.

Il comporte ainsi 52 actions réparties en 6 axes :

- Axe 1 : Renforcer la mise en œuvre de la convention de Ramsar en lien avec les autres accords multilatéraux sur l'environnement ;
- Axe 2 : Développer la connaissance et des outils stratégiques pour gérer les milieux humides
- Axe 3 : Entretien, préserver et reconquérir les milieux humides ;
- Axe 4 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques de gestion de l'espace : politiques agricoles et autres politiques ;
- Axe 5 : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides : en zone urbanisée ; dans les outre-mer ; sur le littoral ;
- Axe 6 : Mieux faire connaître les milieux humides et les services qu'ils rendent.

La mise en œuvre de ce 3^{ème} plan, qui relève de nombreux acteurs, a été et est toujours suivie et alimentée par le groupe national pour les milieux humides et les six groupes thématiques que le groupe national a défini : Agriculture, Aménagement du territoire, Connaissance, Urbanisme, Communication-Sensibilisation-Education-Sensibilisation (CESP) et Outre-Mer, les deux derniers ayant un caractère transversal, groupes animés par des acteurs des milieux humides et composés de membres du groupe national et d'autres acteurs référents.

II.2. Le groupe national pour les milieux humides (GNMH)⁶

Le Groupe national pour les milieux humides a été constitué en 2014, à la suite et sur la base du précédent « Groupe national pour les zones humides », pour la mise en œuvre du 3^{ème} PNMH, en « format Grenelle », regroupant les représentants des principaux acteurs concernés par les milieux humides : Etat (services de

⁵http://pnmh.espaces-naturels.fr/sites/default/files/fichiers/3e_PNMH_2014-2018.pdf

⁶<http://pnmh.espaces-naturels.fr/sites/default/files/fichiers/Plaqueette%20PNMH-light.pdf>

l'État et de ses établissements publics), associations, collectivités territoriales, usagers, syndicats, soit plus de 70 organismes⁷.

Pour la mise en œuvre de ce Plan, et afin d'impliquer davantage d'acteurs dans son suivi, ont été créés en plus du Groupe national six groupes thématiques, composés notamment des membres du GNMH qui le souhaitent, ainsi que d'autres acteurs référents sur le thème concerné, qui rendent compte au GNMH et sur lesquels ce dernier s'appuie pour réorienter les actions ou élaborer les plans suivants.

La mission première du groupe concerne la définition et la mise en œuvre des plans nationaux d'action en faveur des milieux humides.

Plus largement, le GNMH constitue une instance de concertation nationale pour toutes les questions relatives à la prise en compte des milieux humides dans les politiques publiques. Il peut ainsi débattre et émettre des propositions au niveau national, et être saisi pour avis sur des sujets relatifs aux milieux humides.

Le groupe est également impliqué dans le suivi de la mise en œuvre de la Convention de Ramsar, dont il est informé par la DEB. Il est notamment, comme prévu par la circulaire du 24 décembre 2009⁸, saisi pour avis sur les projets de nouveaux sites Ramsar.

Le groupe se réunit au moins une fois par an pour faire un bilan de la mise en œuvre du Plan sur l'année, et émettre toute recommandation pour les suites du Plan.

A partir de 2019 le GNMH est intégré à la commission "Stratégies nationales, engagements internationaux et européens de la France" du Comité national de la biodiversité (CNB), laquelle est chargée de suivre notamment la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la Stratégie nationale pour la biodiversité, à laquelle il est prévu que le futur plan « milieux humides » soit adossé.

La composition de la Commission spécialisée n'intégrant pas nombre d'anciens membres du GNMH, il a été décidé que ses réunions dédiées aux sujets Milieux humides et notamment au PNMH, seront élargies à l'ensemble des membres du GNMH non membres de la Commission.

A noter enfin que pour donner plus d'« indépendance » au groupe, un président extérieur à l'administration avait été nommé fin 2014 pour le lancement de ce 3^{ème} Plan national, situation qui n'a toutefois pas perduré, le président ayant été nommé directeur de l'eau et de la biodiversité. La question de la présidence ne se pose plus puisque ce sont les pilotes de la Commission « Stratégies » du CNB qui assurent désormais la « présidence » du groupe.

II.3. Les groupes thématiques (GTh)

A la place d'un seul groupe restreint, six groupes thématiques (GTh) ont ainsi été créés afin de suivre plus précisément un thème et d'alimenter par des débats et présentations l'avancement de la mise en œuvre du plan. Chaque GTh regroupe des membres du GNMH et d'autres experts / référents sur chacun des thèmes, et est animé, en collaboration avec la direction de l'eau et de la biodiversité, par un ou deux des membres du GNMH :

- GTh Agriculture, animé par l'APCA : actions 18 à 25 (axe 4-1)
- GTh Aménagement du territoire, animé par le FMA et la LPO jusqu'en 2018, puis par le FMA seul depuis 2019 : actions 11a à 11c, 14, 26 à 28, 46 à 48
- GTh Communication / Education / Sensibilisation / Participation ou « CESP », animé par l'AFB et la SNPN : actions 50 à 52, avec également un rôle transversal avec l'ensemble des autres GTh

⁷ Composition du GNMH : <http://pnmh.espaces-naturels.fr/sites/default/files/fichiers/GNMH-Membres-sept19.pdf>

⁸ http://pnmh.espaces-naturels.fr/sites/default/files/fichiers/BO%20circulaire%2024-12-09%20ramsar_0.pdf

- GTh Connaissance, animé par l'AFB-UMS Patrinat et la fondation Tour du Valat : actions 6 à 10, 12, 29, 30, 49
- GTh Outre-mer, animé par le CELRL et le MNHN jusqu'en 2017, puis par l'AFB et le Comité français de l'UICN France : actions 16, et 39 à 45 (axe 5-2), avec également un rôle transversal avec l'ensemble des autres GTh
- GTh Urbanisme, animé par le CEREMA : actions 32 à 38 (axe 5-1)
- Les actions ne pouvant être attribuées à un GTh sont suivies directement par la DEB : actions 1 à 5, 13, 15, 17, 31.

La mission première des GTh est d'animer la mise en oeuvre des actions d'une même thématique du PNMH à travers la définition, le cas échéant, des modalités des actions, le suivi de l'avancement effectif de l'ensemble des différentes actions dont il est chargé, voire la réorientation ou redéfinition quand nécessaire, et l'articulation des différents travaux. Dans ce cadre, ils tiennent notamment à jour le tableau de bord de mise en oeuvre des actions du PNMH et rendent compte au GNMH.

Ils peuvent alerter le GNMH lorsque d'importantes difficultés, qu'ils ne peuvent résoudre, sont rencontrées par des pilotes d'action dans la mise en oeuvre des actions dont ils sont responsables, ou en cas de retards très importants dans la mise en oeuvre de certaines actions.

Ils assurent également, sous le pilotage des animateurs du GTh concerné, l'analyse des aspects « CESP » des actions qu'ils suivent, ainsi que du volet « Application Outre-mer ».

Ils assurent enfin toute articulation nécessaire avec d'autres GTh, en tant que de besoin.

Les GTh assurent également l'information de leurs membres au sujet de toutes autres actions, projets ou réalisations liés aux milieux humides non inscrits dans le PNMH et relevant de leur thématique. Ils peuvent proposer d'intégrer dans le suivi de la mise en oeuvre du PNMH des actions non inscrites dans le PNMH mais qu'il apparaît opportun d'ajouter.

Ils peuvent faire toutes propositions sur le fond ou sur le fonctionnement, à la DEB et au GNMH.

Les animateurs assurent en lien avec la DEB l'organisation et l'animation des réunions, les relations avec les pilotes des actions, ainsi que le suivi du tableau de bord de l'avancement des actions.

Dans le cadre de l'intégration du GNMH dans une commission du CNB, les GTh poursuivront leurs travaux dans leur structuration actuelle, en tant que groupes de travail de la commission.

II.4. La plateforme de travail partagée

Afin de faciliter l'information de chacun des membres du GNMH et des GTh, mais aussi de tous acteurs potentiellement intéressés, la DEB a mis en oeuvre une plateforme de travail internet partagée, organisée par onglets référés aux GTh notamment, sur laquelle sont versés tous les documents de travail :

- documents de référence (plans nationaux et rapports) et tableaux de suivi de l'avancement des actions
- ordre du jour, présentations et compte-rendus de l'ensemble des réunions du GNMH et des GTh
- fiches descriptives des actions, régulièrement mises à jour
- également, pour chaque GTh, quelques actualités ou « zooms »
- informations sur les travaux de la Convention de Ramsar et dossiers des projets de sites soumis à l'avis du GNMH.

Cette plateforme se trouve à l'adresse <http://pnmh.espaces-naturels.fr/accueil>

III. Méthode de travail

Pour l'établissement de ce bilan, il a été décidé de ne pas recourir à une mission d'inspection du CGEDD, comme cela avait pourtant été le cas pour le précédent Plan.

En effet il est apparu plus opérant de porter un regard plus large sur les politiques touchant aux milieux humides, bien au-delà du seul Plan national Milieux humides qui ne suit qu'un nombre limité d'actions et du seul ministère de la transition écologique et solidaire : c'est ainsi que le Premier ministre a confié une mission à des parlementaires, Mme Frédérique Tuffnell, députée de la Charente maritime, et M. Jérôme Bignon, sénateur de la Somme, afin de dresser un large état des lieux et de définir des préconisations s'adressant à l'ensemble des ministères concernés et de leurs services, et à l'ensemble des acteurs. Le rapport « *Terres d'eau, Terres d'avenir - Faire de nos zones humides des territoires pionniers de la transition écologique* » a été remis au Premier ministre en janvier 2019.

Dès lors il a été décidé d'établir en parallèle un simple bilan "factuel" fondé sur l'avancement effectif des actions et sur l'appréciation portée par les membres des groupes thématiques et par la DEB sur le fonctionnement global des travaux : chacun des groupes thématiques a ainsi été amené à travailler sur la base des propositions co-élaborées par ses animateurs et la DEB.

Le présent rapport fait donc état :

- des conclusions de ces travaux relativement au fonctionnement, et aux pistes proposées pour l'organisation à venir,
- d'une synthèse sur le niveau de réalisation des actions, et les avancées majeures réalisées, tout en renvoyant pour les détails aux fiches bilan élaborées pour chaque action (bilans des différents GTh),
- d'une synthèse globale sur le fond du plan et sur les pistes proposées pour la cadre du futur plan.

IV. Bilan du fonctionnement et perspectives

Les éléments développés ci-dessous sont une synthèse des éléments proposés dans les différents bilans des GTh.

En termes de fréquence de réunions, chaque GTh, maître de son organisation, a défini ses calendriers de réunions annuels, sachant que les travaux des groupes, constitués fin 2014, ont démarré en 2015 et que le présent bilan ne prend pas en compte la poursuite des travaux sur l'année 2019.

GNMH

Tenue d'une réunion annuelle, en général en fin d'année ou en début d'année suivante, avec un « retard » pour la dernière réunion portant sur le bilan complet du PNMH, qui a lieu en septembre 2019, compte tenu du délai nécessaire aux travaux d'élaboration du bilan au sein des GTh notamment.

En moyenne les réunions rassemblent une quarantaine de membres.

Ce groupe a le mérite de rassembler l'ensemble des acteurs concernés, et ce régulièrement. Toutefois, par sa taille et par l'ampleur des sujets suivis dans le PNMH, il est difficile d'avoir de vrais échanges stratégiques lors des réunions, nécessairement très chargées si l'on souhaite que le GNMH plénier soit informé des travaux des GTh.

Il convient de réviser, à l'occasion de l'intégration du GNMH dans la Commission « Stratégies nationales, engagements internationaux et européens » du CNB, le mandat et le fonctionnement de ce groupe, par

exemple :

- Considérer qu'il est informé des travaux précis par la plateforme internet et par les envois préalables aux réunions, afin de laisser du temps pour des échanges sur des points particuliers d'actualité ou sur des sujets stratégiques, sans se limiter aux actions du Plan ;
- Alléger son mandat et les ordres du jour des réunions en instituant un GTh « International » ou « Ramsar » qui suivra les travaux de la Convention et l'ensemble de l'axe international, et sera saisi pour avis sur les projets de sites Ramsar, compte tenu du peu de réponses reçues aux saisines adressées à l'ensemble du GNMH sur ces projets ;
- Réviser sa composition afin de constituer un groupe issu de la CS et du GNMH qui soit cohérent et équilibré, ce qui impose de supprimer les membres non participatifs mais aussi de rechercher de nouveaux membres pas ou trop peu représentés (collectivités locales notamment), et d'avoir un groupe plus opérationnel, sachant que les structures participant à des GTh ne doivent pas être systématiquement membres du Groupe national.

La fréquence d'une réunion annuelle peut être conservée.

GTh Agriculture (APCA)

12 réunions ont été organisées, soit 3 réunions annuelles, dont une délocalisée, qui a été plébiscitée. En moyenne les réunions rassemblent une quinzaine de membres. Les membres sont impliqués et facilement mobilisables, ce qui a un impact positif sur le transfert de connaissance, sur les échanges entre les différents réseaux d'acteurs ou encore sur le partage d'expériences.

Les travaux se sont bien déroulés, sur la base d'actions regroupées dans l'axe Agriculture du PNMH et donc intrinsèquement cohérentes.

La composition du groupe pourrait être améliorée, en intégrant notamment d'autres représentants du monde agricole et surtout des représentants de collectivités.

Le groupe souhaite poursuivre sa fréquence de réunions tout en demandant qu'au moins une de ses réunions annuelles soit élargie à d'autres GTh pour une meilleure transversalité.

GTh Aménagement du territoire (FMA/LPO puis FMA seul)

6 réunions ont été organisées, soit 2 réunions annuelles sur les trois premières années et aucune en 2018. En moyenne les réunions rassemblent une quinzaine de membres du GTh et les pilotes d'action sont les participants les plus réguliers.

Une des grandes difficultés de fonctionnement de ce groupe vient de la grande diversité des sujets suivis, qui a clairement été perçue comme une contrainte pour l'animation du groupe. Les sujets trop variés n'intéressent pas la même catégorie d'acteurs, ce qui a eu pour conséquence une baisse de motivation des membres.

Pour ces raisons, les animateurs ont eu des difficultés à conserver le rythme de 2 réunions annuelles, même si chaque réunion a été saluée par les membres du groupe pour la richesse et la qualité des interventions.

De même il semble nécessaire de revoir la composition du groupe sur la base de la carte des acteurs de l'aménagement du territoire de la stratégie CESP en cours, et en recherchant notamment la participation de représentants de collectivités territoriales, qui n'ont participé qu'aux toutes premières réunions et sont pourtant incontournables sur ces sujets.

Il convient très certainement de « repenser » la composition et le mandat de ce groupe, afin de le rendre plus cohérent, sachant que son intitulé en fait un groupe intéressé par quasiment l'ensemble des actions du PNMH ... Lors de la création des GTh fin 2014, la question s'était déjà posée de faire un seul groupe pour les thèmes « Aménagement du territoire » et « Urbanisme » très liés, mais ceci avait été écarté pour éviter de créer un groupe trop important et peu opérationnel. Ceci peut également être résolu par un futur plan plus

« cohérent » sur ce sujet.

Compte tenu de la défection d'un des co-animateurs initiaux (faute de moyens), il convient de réfléchir à une possible nouvelle co-animation.

Le GTh souhaite poursuivre ses réunions à raison d'une par an, avec en outre une réunion transversale inter-GTh annuelle.

GTh CESP (AFB/SNP)

10 réunions ont été organisées, soit entre 1 et 2 réunions annuelles. En moyenne les réunions rassemblent treize membres du GTh.

Le groupe s'est élargi à de nombreux représentants de l'éducation à l'environnement, qui ne faisaient pas partie du GNMH à l'origine. Les membres sont impliqués et actifs. Sa composition apparaît équilibrée, même si des représentants de collectivités seraient bienvenus ainsi que d'autres représentants des agences de l'eau, très actives sur ces questions.

Ce GTh a un caractère particulier pour deux raisons :

- il est chargé de suivre « peu » d'actions (3) mais dont l'une, l'action 50 d'évaluation du dispositif de CESP et surtout de définition d'une nouvelle stratégie à partir d'une évaluation réalisée par le CGEDD, pilotée par ses animateurs, a occupé une grande partie des travaux au sein du groupe ;
- le groupe, ou du moins ses animateurs, a été chargé de faire travailler chacun des autres groupes afin de définir des volets CESP pour chaque axe et chaque action.

Le rôle ainsi joué par le GTh CESP a été très apprécié par les autres GTh qui ont été aidés pour clarifier les acteurs, les objectifs de communication, de diffusion, de formation etc ..

GTh Connaissance (Tour du Valat/UMS PatriNat)

6 réunions ont été organisées dont 2 réunions annuelles en 2015 et 2016, puis une en 2017 et en 2018. En moyenne sont réunis une vingtaine de membres du GTh, les pilotes d'action étant les participants les plus réguliers. Le groupe est dynamique, réactif et force de propositions.

Les travaux se sont bien déroulés, sur la base d'actions regroupées dans l'axe Connaissance du PNMH ou dans d'autres axes mais avec une cohérence nette touchant à l'avancement des connaissances sur les milieux humides, même si d'autres actions non suivies par le GTh pourraient également être suivies au moins sur ces aspects.

La composition du GTh semble équilibrée, mais il convient d'éviter que ce groupe ne doublette d'autres groupes institués par ailleurs, comme le GT Sandre ou le groupe Milieux humides de l'ONB.

Le groupe souhaite poursuivre ses travaux à la fréquence d'une réunion annuelle, et propose une réunion annuelle transversale avec d'autres GTh.

GTh Outre-mer (CELRL/MNHN puis AFB/UICN France)

L'animation de ce GTh a évolué : après une co-animation CELRL (délégation Outre-mer) / MNHN jusqu'à mi-2017 environ, le CELRL a confié son rôle à l'UICN France, pilote du pôle relais Zones humides tropicales, en cohérence avec la montée en puissance de ce pôle-relais désormais très reconnu et très actif.

L'autre co-animatrice n'a pas changé mais a été intégrée à l'AFB lors de sa création.

Ce groupe présente une complexité particulière, et ce sur plusieurs plans :

- il suit les actions de l'axe outre-mer du PNMH, mais également l'ensemble des actions du PNMH relativement à leur volet outre-mer, tâche dont l'ampleur a été sans doute mal appréciée,
- il suit l'ensemble des problématiques outre-mer, malgré des différences pouvant être très

importantes déjà entre DROM et COM, et aussi entre chacun des territoires,

- il doit être composé de représentants « nationaux » mais surtout de représentants de chacun des territoires concernés, et parvenir à réunir des groupes cohérents.

La mise en œuvre des travaux de ce groupe a été ainsi très délicate : il a été décidé de créer trois groupes régionaux : Antilles-Guyane, Océan indien, Pacifique-autres.

Grâce à une animation très engagée, plusieurs réunions territoriales ont été menées, souvent greffées à d'autres événements : après une réunion nationale en 2015, plusieurs territoires ont été « visités » par les animateurs avec en 2016 des réunions dans chacun des groupes régionaux (Antilles-Guyane, Réunion et Mayotte, Nouvelle-Calédonie), qui ont permis de faire le point des actions outre-mer et des volets outre-mer de l'ensemble des actions du PNMH, ainsi que des acteurs intéressés, et enfin une réunion plénière en visio-conférence fin 2017.

Le GTh souhaite poursuivre ses réunions, mais sous un angle plus ouvert que celui du « seul » suivi du PNMH, afin de conserver une dynamique d'ensemble sur les sujets milieux humides.

Il convient de signaler que les travaux transversaux avec l'ensemble des GTh n'ont pu être menés, tant les écarts entre priorités « métropolitaines » et de chacun des territoires OM sont importants, et empêchent des échanges constructifs – il apparaît vraiment nécessaire que chaque acteur parle pour « son » territoire.

Compte tenu des avancées réalisées dans les réflexions de chacun des territoires, souvent assez mal reflétées dans le PNMH, il semble important de mieux cibler, pour l'élaboration du futur Plan, des priorités par territoire : ceci devra se faire soit dans le Plan national lui-même soit par déclinaison territoriale de grands axes. En tout état de cause, il conviendra d'intégrer ces réflexions sur les enjeux et priorités outre-mer en amont, dans l'élaboration du Plan, afin que la mise en œuvre de ce dernier puisse se dérouler sur des bases plus claires et déjà partagées.

GTh Urbanisme (CEREMA)

9 réunions ont été organisées à raison de 2 à 3 réunions / an : 2015 (2), 2016 (2), 2017 (3), 2018 (2).

Le nombre de participants a été relativement stable au cours des années, avec en moyenne une douzaine par réunion. Les membres sont très impliqués et porteurs de propositions.

On peut toutefois regretter l'absence d'acteurs importants sur ces sujets et notamment de représentants de collectivités (élus et/ou services techniques).

Le groupe bénéficie, comme le GTh Agriculture, d'un panel d'actions cohérent, ce qui en facilite le suivi. Mais il relève aussi la difficulté de garder un dynamisme au fil des années autour d'un sujet qui devrait pourtant mobiliser notamment les services concernés de l'Etat.

A noter que sur le fond, le GTh Urbanisme a été mobilisé directement dans le cadre d'une action, pour co-construire avec la DEB et le Cerema le 2ème Grand Prix « Milieux humides et Urbanisme » (règlement, guide de rédaction, constitution du Jury).

Perspectives globales pour les GTh

Compte tenu des diverses réflexions menées au sein des groupes, il est possible de proposer, pour la suite des travaux, les améliorations ou réflexions suivantes :

Sur le fond

- Liste des GTh : la liste des GTh créés fin 2014 semble toujours relativement opérationnelle, avec cependant une réflexion à mener : la redéfinition du GTh Aménagement du territoire, le fonctionnement du GTh OM et de ses groupes régionaux, l'opportunité de créer un « GTh « International » ou « Ramsar » pour décharger la Commission « Stratégies » en format GNMH.

Globalement les GTh pourront être notamment « calés » sur les réseaux d'acteurs en cours de

définition dans le cadre de la nouvelle stratégie CESP.

- Composition des GTh : Meilleure intégration / implication dans les travaux de certains représentants très importants, notamment : collectivités à tous niveaux (représentants nationaux ou collectivités de tous niveaux), acteurs territoriaux de l'Etat (élargir au-delà des représentants des directeurs), représentants du monde de l'eau, .. Les compositions seront révisées sur la base des réseaux d'acteurs par thématiques en cours d'élaboration dans le cadre de la future stratégie de CESP.
- Les GTh ont eu pour première tâche de préciser les actions du 3^{ème} PNMH dans leurs objectifs et modalités, ce qui a occupé l'essentiel de leur temps pendant les deux premières années, avant qu'ils puissent ouvrir les débats : ils souhaitent donc que le prochain Plan soit mieux défini dès sa validation, afin de poursuivre leurs échanges et travaux à l'ensemble des sujets susceptibles de les concerner, avec notamment des présentations plus fréquentes par des personnes extérieures susceptibles d'informer le groupe et d'alimenter ses réflexions.
- Une autre des pistes proposées (et testée par le GTh Agriculture, en plus du GTh OM) est d'organiser parfois des réunions délocalisées afin de rencontrer des acteurs de terrain, de mieux faire connaître les travaux en cours, et de « voir » des réalisations concrètes.
- Si globalement les membres des GTh sont satisfaits de la mobilisation et des échanges et articulations plus importants permis par la création des GTh, et souhaitent conserver cette innovation du 3^{ème} plan, cela a a contrario créer une difficulté pour le traitement de questions transversales, pourtant nombreuses : il convient de mettre en œuvre une meilleure transversalité des travaux, avec a minima l'organisation au moins une fois par an (en remplacement de certaines réunions des GTh) d'une réunion inter-GTh sur des sujets intéressants plus d'un groupe.
- Il convient enfin de relever que le mandat des animateurs de GTh comprend de nombreuses tâches, et suppose la mobilisation de moyens non négligeables par les organismes concernés, sachant que si la plupart d'entre eux opèrent sous convention, d'autres reposent entièrement sur leurs propres moyens. Une base commune pourrait être mise en œuvre pour le soutien aux animateurs des groupes (hormis les établissements publics du MTES ou oeuvrant pour ce dernier).

En termes pratiques

- Il est demandé que les réunions soient plus souvent organisées dans des salles permettant l'accueil de participants en visio-conférence (malheureusement peu de salles de taille suffisante sont disponibles au MTES).
- Les membres relèvent que les réunions sont basées sur le volontariat, sans prise en charge des coûts de déplacement, et considèrent que ce point, qui n'a jamais été contesté par les membres, peut être interrogé compte tenu des frais qui peuvent générer des difficultés de présence.
- Même si elle apparaît incontournable pour le partage des travaux et informations, la plateforme internet, qui n'a certes été créée que comme plateforme de travail entre membres du GNMH et des GTh, reste très peu utilisée : ceci s'explique sans doute par son côté peu pratique car l'information n'y est pas synthétisée. Dans la perspective de sa disparition et de son intégration dans le futur Centre de ressources Milieux humides de l'AFB/OFB, il conviendra de redéfinir ses modalités de fonctionnement.

V. Bilan de l'avancement des actions

L'avancement du 3^{ème} plan national en faveur des milieux humides 2014 - 2018 apparaît très satisfaisant en ce qui concerne le niveau de réalisation des actions prévues : la grande majorité des 52 actions ont été

réalisées et sont pour la plupart poursuivies, ou sont en cours de réalisation à différents stades.

Le Plan a même intégré quelques actions nouvelles (4) en cours de route, afin de prendre en compte dans son suivi des actions majeures qui n'avaient pas été envisagées avant 2014.

Le tableau synthétique ci-après est issu du tableau complet des actions et des fiches bilans annexés au présent rapport et qu'il convient de consulter pour toute précision sur chaque action.

Le bilan au 31 décembre 2018 fait donc état, sur 56 actions (52 initiales + 4 ajoutées) de :

- 35 actions réalisées avant fin 2018, soit 62,5 %,
- 8 actions très avancées, en cours de finalisation, soit 14,3 %,
- 11 actions en cours et moins avancées, ou non suivies, soit 19,6 %,
- 2 actions non démarrées, soit 3,6 %.

Soit un taux de finalisation à 2019-2020 de près de 77 %, et un taux de mise en œuvre (même pour des actions non finalisées ou en cours mais non suivies) de plus de 96 %.

						FAIT (AVANT FIN 2018)	35
						TRES AVANCEE	8
						EN COURS : MOINS AVANCEE ou NON SUIVIE	11
						NON DEMARREE	2
						TOTAL	56 (52 + 4)
Actions	GTh	Pilote	Partenaires	Observations	Réussite		
Axe 1: Renforcer la mise en œuvre de la convention de Ramsar en lien avec les autres accords multilatéraux sur l'environnement							
1	Renforcer la mise en œuvre de la convention de Ramsar en France	hors GTh	MTES/DEB	Association Ramsar France, MNHN-UMS Patrimoine	ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE		
X1	ACTION NOUVELLE-Lancer le nouveau Label "Ville Ramsar" en France	hors GTh	MTES/DEB	Association Ramsar France, expert français GEST, SNPN, membres du GTh Urbanisme	ACTION AJOUTEE EN COURS DE ROUTE, FINALISEE ET POURSUIVIE		
2	Mettre en place l'objectif 15 d'Archi de restauration de 15% d'écosystèmes dégradés en prenant en	Hors GTh	MTES/DEB et DAEI	MTES/DEB	ACTION NON SUIVIE - MEME SI DES RESTAURATIONS DE MH ONT ÉTÉ CONDUITES.		
3	Renforcer l'investissement de la France au Comité permanent de la Convention de Ramsar	hors GTh	MTES/DEB et MEAE	Corr nationaux GEST (RMN Baie de Somme, Tour du Valat) et CESP (SNPN, AFB) Experts: AFB, MNHN, Tour du Valat, ...	ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE		
4	Poursuivre la relance de Medwet en Méditerranée	Hors GTh	MTES/DEB Secrétariat Medwet	AE RMC jusqu'en 2017, AFB depuis 2018 Fondation Tour du Valat	ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE		
5	Lancer un projet international Ramsar / AEWA de gestion intégrée des MH et des oiseaux en Afrique Subsaharienne	Hors GTh	MTES/DEBIET	ONCFS, Tour du Valat, CIRAD, OMPD, Wetlands international, Birdlife international, Direction des PN Sénégal	ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE		
Axe 2 : Développer la connaissance et des outils stratégiques pour gérer les milieux humides							
6	Développer l'Observatoire national des milieux humides	Connaissance	MTES et AFB (ONB repris en 2017 par AFB)	Tour du Valat, MNHN, Association Ramsar France, Agence de l'eau, UICN, FCEN, SNPN, VWF, CEREMA, MTES, MAA, MOM, AFB/ONB, AFEPTB/ANEB, ONF	ACTION FINALISEE ET A POURSUIVRE		
7	Promouvoir une carte modélisant les milieux potentiellement humides à l'échelle nationale, articulée à la réalisation d'inventaires locaux de	Connaissance	MTES/DEB/EARM3	INRA, Agrocampus Ouest, SDeS, Cerema, MAA, CGDD	ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE		
8	Réaliser une évaluation des services rendus par les écosystèmes aquatiques et humides	Connaissance	MTES/CGDD	IRSTEA, Réseaux Lacs Sentinelles, Univ Citiens, Paris Diderot, CNRS, AE, Agro-Campus ouest, CA, FMA, OE Martinique, AFB, MNHN, MAA, Tour du Valat, ONCFS, ONF, Comité Français-UICN, Cerema, Pôle-relais Mares-ZHI-VA, Ramsar France	ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE		
9	Bancariser les inventaires de zones humides Nouveau libellé : "Mettre à disposition les données sur les milieux humides"	Connaissance	AE - repris par FMA	Forum des Marais Atlantiques, DREAL, AE, OIEau, AFB, FCEN, MTES, INRA, BRGM, Patrimoine, SMEAG, CEN BFC...	ACTION EN COURS ET A POURSUIVRE		
10	Accompagner l'élaboration d'un projet national de mutualisation d'outils en matière de suivi des milieux humides	Connaissance	MTES - repris par Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (2017)	Conservatoires d'espaces naturels, agences de l'eau, MTES, AFB, MNHN.	ACTION EN COURS ET POURSUIVIE		
11	Renforcer la séquence « Eviter Réduire Compenser » (ERC) sur les zones humides en privilégiant l'évitement puis la réduction						
11a	Réaliser une méthode d'évaluation rapide des fonctions des zones humides	Aménagement du territoire	MNHN (SPN devenu UMS Patrimoine AFB-CNRS-MNHN), ONEMA-AFB	MNHN, Biotope, Istrea, Univ Grenoble, Tours, plusieurs partenaires techniques (Cerema, FMA, directions interrégionales de l'AFB de Compiègne, Metz, Rennes et Toulouse)...	ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE		
11b	Développer des plans territoriaux de préservation et de restauration des zones humides	Aménagement du territoire	Collectivités - sans pilote identifié	ADCF, AE	ACTION NON REALISEE DANS LE CADRE DU PNMH		
11c	Poursuivre l'expérimentation sur la séquence ERC en zone humide, Expérimentation d'offre de	Aménagement du territoire	MTES/CGDD/SEIIDD/EPNRI	DREAL, DEB, Dervenn	ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE		
12	Développer la valorisation des résultats de projets de recherche sur les milieux humides	Connaissance	MTES (CGDD/DRH/Service de la recherche)	AFB, MNHN	ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE		
13	Mettre en œuvre les PNM des JURA, visant à préserver et restaurer les fonctions des MH	hors GTh	AE	collectivités - syndicats de rivières.	ACTION REALISEE MAIS NON SUIVIE AU TITRE DU PNMH		
14	Mettre en œuvre les plans d'action des SRCE/SAR en matière de restauration des milieux humides. Action ré-intitulée : Mettre en œuvre les plans d'action des SRCE/SAR en matière de préservation et de restauration des milieux humides.	Aménagement du territoire	MTES / DEB-ET1	ATEN, Istrea, MNHN, CEREMA, FNE, H&B, FPNRF, FNCAUE	ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE mais non suivie au titre du PNMH		
15	Mettre en place des projets « LIFE » à l'instar du projet « Tourbières du massif jurassien franco-comtois »	hors GTh	CEN Franche-Comté	SMMA du Haut-Doubs, PNR Haut-Jura, Amis PN lac de Remoray, SMA Dessoubre Valorisation du BV, DREAL BFC Appuis financiers : UE, AE RMC, CR Franche-Comté, CD Doubs et Jura	ACTION EN COURS ET POURSUIVIE		
16	Renforcer la prise en compte des milieux humides dans la gouvernance de la biodiversité dans les	OM	DEB	MOM, Collectivités concernées	ACTION EN COURS MAIS NON SUIVIE AU TITRE DU PNMH		
17	Renforcer la prise en compte des milieux humides par les Plans grands fleuves	hors GTh	AE - AFEPTB - collectivités (départ, rég)		ACTION EN COURS MAIS NON SUIVIE AU TITRE DU PNMH		

	Axe 4 : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques de gestion de					
	<i>Axe 4.1: Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les politiques agricoles</i>					
18	Améliorer la formation des agriculteurs sur l'agriculture et l'élevage en milieu humide	Agriculture	MAA - repris par AFB / SCOPELA	Réseau Pâtur'Ajuste et rés'eau Educagri (SupAgroFlorac), INRA (appui scientifique), APCA (Résoila + Réseau ZH), FNAB	ACTION REDEFINIE, FINALISEE ET POURSUIVIE	
19	Valoriser les expériences positives en matière d'élevage extensif et de polyculture-élevage en milieu humide	Agriculture	APCA	IDELE, Réseau des PNR, réseau des CEN, Réseau Natura 200, Agences de l'eau, Pôles-relais ZH	ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE	
20	Monter une étude sur la valeur fourragère et l'appétence des prairies humides Action révisée et ré-intitulée : Elaborer un guide technique sur les valeurs d'usage des zones	Agriculture	Scopéla / INRA St Laurent de la Prée	Réseau CIVAM, Réseau Pâtur'Ajust, Réseau INRA, IDELE	ACTION REDEFINIE ET EN COURS	
21	Améliorer la gestion sanitaire des troupeaux en milieu humide	Agriculture	SNCTV / appui technique VET'EL	DEB, AFB, APCA, VIVEA, FAFSEA, DGER(MAA), Réseau PNR, Réseau CEN, réseau LPO, INRA, CNRS, Ecoles vétérinaires, CDS/FNGDS, IDELE, Université Montpellier III.	ACTION FINALISEE ET A POURSUIVRE	
22	Monter une étude sur la viabilité et la pérennité des systèmes d'élevage en milieu humide	Agriculture	IDELE	Partenaires potentiels : MTES-CGDD, APCA, CA, INRA, CEN, RAD, FMA, Association Française pour la Production Fourragère, AE	ACTION ABANDONNEE	
23	Mettre en place des outils financiers pour développer l'agro-écologie dans les milieux humides et suivre leur mise en œuvre	Agriculture	MAA	Régions, Agences de l'eau, opérateurs locaux, DRAAF	ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE	
24	Promouvoir des formes d'élevage collectives	Agriculture	MAA - repris par APCA	DRAAF, FMA, FNSEA	ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE	
25	Lancer une réflexion nationale sur le maraîchage en milieu humide et sur son avenir	Agriculture	PNR Caps et marais d'Opale et CA de Saint Omer	Agences de l'eau, Pôle légumes région Hauts-de-France, CA, Comité MAB France	ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE	
X2	ACTION NOUVELLE - Développer le Concours Général Agricole des Prairies Fleuries en milieux humides	Agriculture	APCA/FPNFF	Fondateurs : FPNFF, AFB, Comité national d'organisation Locoaux; Régions, GRT gaz, RTE, Agences de l'eau, FEADER, associations AOP, Caisses régionales, ... / Potentiels : PRZH, associations de collectivités, l'Institut de l'élevage, ...	ACTION AJOUTEE, FINALISEE ET POURSUIVIE	
X3	ACTION NOUVELLE - Préserver l'élevage extensif en milieux humides	Agriculture	FMA en tant qu'animateur national	MTES, MAA, Synd Mixte Baie de Somme/SLP, CA Somme, Charente-Maritime et Manche, CA Rochefort Océan, CC Bassin de Marennes, PNR Marais du Cotentin et du Bessin, INRA de Saint Laurent de la Prée	ACTION CREEE ET EN COURS	
	<i>Axe 4.2: Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques publiques de</i>					
26	Réaliser un guide de prise en compte des milieux humides dans une approche intégrée de prévention des inondations	Aménagement du territoire	MTES - DGPR / DEB - CEREMA	EPTB Seine Grands Lacs, AE Rhin Meuse	ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE	
27	Réaliser un guide de prise en compte des milieux humides dans une approche intégrée de protection des captages d'alimentation en eau potable (AEP) Action ré-intitulée : Réaliser des fiches thématiques pour la prise en compte des milieux humides dans une approche intégrée de protection des captages d'alimentation en eau potable (AEP)	Aménagement du territoire	CEREMA	MTES-DEB, AFB	ACTION REDEFINIE ET EN COURS	
28	Recenser, structurer et valoriser les expériences de mise en synergie de la gestion des milieux humides et de la prévention du risque d'inondation ou de submersion marine	Aménagement du territoire	AFEPTB / ANEB	Réseau des EPTB	ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE	
29	Organiser des ateliers de connaissances et la gestion des têtes de bassin versant	Connaissance	AFB	OIEau, MTES, Agences de l'eau LB et RM, Pôles-relais ZH, APCA, ONF	ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE	
30	Réaliser un guide sur les liens entre milieux humides et eaux souterraines dans le cadre de la DCE Action ré-intitulée : Améliorer la connaissance et la prise en compte des liens entre milieux humides et eaux souterraines dans le cadre de la DCE	Connaissance	AFB	* Partenaires : BRGM, ECO-MED, GEONORD * sites d'étude : Marais de Sacy ; Baie de Somme : site d'étude ; CEN Nord et Pas de calais * Comité de suivi : AFB, agences de l'eau, MNHN, acteurs du projet RhoMeO, experts et chercheurs	ACTION RETARDEE MAIS EN COURS	
31	Promouvoir la contribution des fédérations de chasseurs et de leur réseau à la conservation des MH	hors GTh	Fédération nationale des chasseurs	Fondation pour la Protection des Habitats de la Faune Sauvage (FPHFS) / FFC et FDC et réseau des 70 000 ACC	ACTION REALISEE ET POURSUIVIE	
	Axe 5 : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides					
	<i>Axe 5.1: Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides en zone urbanisée</i>					
32	Publier un recueil d'expériences issues du 1er Grand Prix « Zones humides en milieux urbanisés »	Urbanisme	MTES-DEB&MCT-DHUP CEREMA	collectivités, AFEPTB, Ramzar France, Agence d'urbanisme, paysagistes conseil de l'Eau, DDT	ACTION REALISEE ET TERMINEE.	
33	Publier des supports pédagogiques à destination des élus sur les milieux humides	Urbanisme	MTES-DEB&MCT-DHUP CEREMA	Pôles-relais zones humides, ...	ACTION REALISEE EN GRANDE PARTIE ET POURSUIVIE	
34	Lancer un nouveau Grand prix « milieux humides et urbanisation »	Urbanisme	MTES-DEB&MCT-DHUP CEREMA	AMF, AFB, AE Comité de pilotage : SNPN, Pôles relais zones humides, CAUE 26, Chartres métropole, DDT Corrèze	ACTION REALISEE ET TERMINEE	
35	Publier des fiches thématiques « milieux humides et urbanisation »	Urbanisme	MTES-DEB&MCT-DHUP CEREMA	A définir	ACTION REALISEE ET POURSUIVIE	
36	Prévenir les conflits d'usages sur les milieux humides en zones urbaine et périurbaine	Urbanisme	MTES-DEB&MCT-DHUP CEREMA	A définir	ACTION REALISEE ET POURSUIVIE	
37	Intégrer les milieux humides dans le référentiel du label EcoQuartier	Urbanisme	DHUP	CEREMA, Collectivités & partenaires du label écoquartier	ACTION REALISEE ET A POURSUIVRE	
38	Renforcer la prise en compte des milieux humides dans le cadre des PLU Intercommunaux (PLUI)	Urbanisme	DHUP	Cerema, DREAL/ODTM, Collectivités	ACTION EN PARTIE REALISEE	
	<i>Axe 5.2: Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides dans les outre-mer</i>					
39	Renforcer la prise en compte des milieux humides au sein des conventions de mers régionales	OM	MTES/DEB-MI	MTES/DAEI - MAEE, collectivités concernées	ACTION EN PARTIE EN COURS MAIS NON SUIVIE	
40	Poursuivre l'acquisition et l'amélioration des connaissances sur les récifs coralliens et les écosystèmes associés (mangroves et herbiers)	OM	MOM / MTES	membres du comité national IFRECOR	ACTION REALISEE ET POURSUIVIE	
41	Evaluer l'état de santé des récifs coralliens et écosystèmes associés de l'outre-mer français	OM	MOM / MTES	membres du comité national IFRECOR	ACTION REALISEE ET POURSUIVIE	
42	Mener une évaluation des services rendus par les récifs coralliens et les écosystèmes associés (mangroves et herbiers)	OM	MOM / MTES	membres du comité national IFRECOR	ACTION REALISEE	
43	Placer le tiers des mangroves des outre-mer français sous la protection du Conservatoire du littoral d'ici 3 ans (soit 35 000 ha)	OM	Conservatoire du littoral	MTES - MOM DEAL - collectivités territoriales - ONF - OIEau	ACTION REALISEE ET POURSUIVIE	
44	Consolider le pôle-relais « mangroves et zones humides outre-mer », et pérenniser le réseau interrégional d'observation des mangroves	OM	Conservatoire du littoral puis Comité français UICN à partir	ONEMA-AFB, CELRL, MTES/DEB, IFRECOR, OE, MNHN, ATEN	ACTION REALISEE ET POURSUIVIE	
45	Développer un observatoire des impacts du changement climatique sur les récifs coralliens et les écosystèmes associés (mangroves et herbiers)	OM	MOM / MTES	membres du comité national IFRECOR	ACTION RETARDEE MAIS EN COURS	
X4	ACTION NOUVELLE - Identification et délimitation des zones humides d'outre-mer	OM	AFB / MTES-DEB / IRD Guyane	DEAL, Offices de l'eau, partenaires scientifiques (Cirad, Université, etc.), Pôles relais zones humides tropicales	ACTION AJOUTEE ET EN COURS	

Axe 5.3 : Soutenir une approche territorialisée de la gestion des milieux humides sur le littoral et les					
46	Organiser un colloque national sur la continuité écologique et le fonctionnement des milieux littoraux et estuariens	Aménagement du territoire	Onema-AFB	Les Pôles-relais lagunes méditerranéennes et zones humides littorales de l'Atlantique, de la Manche et de la mer du	ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE
47	Poursuivre la dynamique de protection foncière des milieux humides littoraux et estuariens	Aménagement du territoire	CELRL	Agences de l'eau, collectivités,...	ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE
48a	Promouvoir le rôle des milieux humides dans la gestion des risques littoraux et dans la gestion intégrée du trait de côte - Partie DEB	Aménagement du territoire	MTES/DEB	Cerema, CELRL, IFRECOR, comité français UICN, Forum des marais atlantiques, Agences de l'eau, ONEMA, DGPR, DHUP, CGDD...	ACTION FINALISEE ET POURSUIVIE
48b	Promouvoir le rôle des milieux humides dans la gestion des risques littoraux et dans la gestion intégrée du trait de côte - Partie FMA	Aménagement du territoire	FMA	CELRL	ACTION FINALISEE
49	Connaître et évaluer le potentiel des milieux littoraux pour l'accueil des populations piscicoles comme l'anquille européenne	Connaissance	FMA	GRISAM - Istea, AFB, Pôle relais Lagune méditerranéennes	ACTION EN COURS ET POURSUIVIE
Axe 6 : Mieux faire connaître les milieux humides et les services qu'ils rendent					
50	Achever la mise en œuvre du dispositif de communication - formation - sensibilisation (2012 - 2014), l'évaluer et donner une suite à cette	CESP	ONEMA-AFB, SNPN	DEB	ACTION QUASIMENT REALISEE - SERA ACHEVEE EN 2019 AVEC 1 AN DE RETARD
51	Evaluer et valoriser le potentiel touristique des milieux humides, notamment en se basant sur les sites Ramsar	CESP	Ramsar France	Tour du Valat Observatoire national de la biodiversité Sites Ramsar Acteurs des zones humides Centres d'accueil zones humides PRZH, LPO, SNPN, AFB, FCEN,	ACTION QUASIMENT REALISEE - SERA ACHEVEE EN 2019 AVEC 1 AN DE RETARD
52	Renforcer les démarches de communication événementielles sur les milieux humides	CESP	Ramsar France	RNF, Agences & offices de l'eau, UNCPPIE, Fête de la nature	ACTION REALISEE ET POURSUIVIE

Le plan a permis ainsi de très nombreuses avancées - on peut citer, sans exhaustivité :

- La désignation de nouveaux sites Ramsar et la réalisation d'étapes nécessaires à la mise à jour du cadre et de la stratégie de désignation, ainsi que le renforcement de l'association Ramsar France pour un portage renouvelé de la Journée mondiale des zones humides du 2 février, ainsi qu'une meilleure animation du réseau des sites et des villes Ramsar ;
- La mise en place des étapes fondamentales pour un renforcement de l'identification des milieux humides et la mise en œuvre d'une vraie organisation et mise à disposition des données et indicateurs ;
- L'enrichissement des éléments sur les fonctions et sur les services rendus par ces milieux, et notamment la parution de la méthode nationale d'évaluation des fonctions des zones humides qui doit permettre d'améliorer l'appréciation des projets impactants et l'évitement, la réduction ou la définition des compensations ;
- Les avancées des connaissances sur les apports des milieux humides en termes de continuité écologique, et de liens fonctionnels avec les eaux souterraines ;
- La réalisation d'un grand projet de restauration de tourbières, qui doit permettre, avec les autres opérations menées, de faire avancer les connaissances sur le sujet, et de faciliter ces travaux ;
- Le lancement de travaux sur un des enjeux majeurs qui est celui de la préservation des « châteaux d'eau » de la France que sont les têtes de bassins versants en voie de disparition et dégradation rapides ;
- La conduite de nombreuses avancées sur l'élevage en milieu humide, avec le rapprochement et la mise en cohérence de nombreuses actions et des différents acteurs, et l'organisation des travaux d'expérimentations en sites pilotes pour mieux définir les conditions de préservation ;
- La poursuite des efforts menés pour la préservation des milieux humides par les acteurs importants de ces milieux que sont les fédérations de chasse;
- La définition et la diffusion de modalités de renforcement de la prise en compte des milieux humides dans les politiques d'urbanisation, de prévention des inondations ou de submersions marines, de protection des captages d'eau potable ;
- La poursuite des efforts de préservation menés sur les estuaires et le littoral, avec notamment la prise en compte des impacts du changement climatique ;
- L'avancement important des travaux de connaissance et de préservation des écosystèmes spécifiques à l'outre-mer (récifs coralliens, mangroves, herbiers) au travers notamment des opérations menées par l'IFRECOR, le Conservatoire du littoral et le pôle relais zones humides tropicales renforcé ;

- La définition des nouvelles modalités de communication, diffusion, sensibilisation à ces sujets afin de mieux parvenir à les faire partager et à mieux mobiliser pour leur préservation, dans le cadre d'une organisation renouvelée des acteurs au premier rang desquels le centre de ressources de l'AFB et les 5 pôles relais.

VI. Bilan global du Plan

Le 3ème Plan national d'actions en faveur des milieux humides a fait l'objet de critiques durant sa mise en œuvre, mais est aussi apparu indispensable pour « pousser » la réalisation de nombreuses actions durant ces cinq ans.

Il fait suite en effet à deux précédents plans d'action qui n'ont certes pu enrayer la dégradation des zones humides dans notre pays, mais ont permis eux aussi de faire progresser la connaissance et l'intégration du sujet dans les politiques publiques et les actions privées, et avait pour objectif de poursuivre l'effort engagé – ce qui a été fait avec des avancées dans nombre de domaines (voir ci-dessus l'avancement des actions).

Au-delà des actions menées elles-mêmes, les points positifs reconnus à ce plan sont principalement les suivants :

- Ce plan est indispensable car le sujet « milieux humides » est encore trop méconnu et nécessite un plan spécifique ;
- Il a prévu de très nombreuses actions menées par de nombreux acteurs ;
- Il a permis de nombreuses avancées (voir le bilan d'avancement très satisfaisant), plus ou moins impactantes mais toutes utiles ;
- Il a fait le choix de mettre en avant de nombreuses actions, sans toutefois suivre tout ce qui se fait sur le sujet des milieux humides, et a permis d'avoir une vue et un suivi assez large du domaine ;
- Globalement son suivi « action précise par action précise » est aisé ;
- Il a été mis en œuvre avec souplesse puisque les GTh ont pu redéfinir ou réorienter certaines actions en cours de route, dans l'objectif de les rendre plus opportunes et efficaces, et s'enrichir de nouvelles actions importantes qui n'avaient pas été identifiées avant son lancement en 2014 ;
- Avec la mise en place des GTh il a permis d'impliquer davantage d'acteurs dans sa mise en œuvre que précédemment, ce qui a beaucoup contribué à l'enrichissement des actions, et a créé de vraies dynamiques et articulations / regroupements.

Il apparaît désormais, dans la perspective des suites des travaux, surtout intéressant de creuser les limites relevées et qu'il conviendra donc d'améliorer pour le futur plan :

- il est constitué d'une « liste à la Prévert » de 52 actions avec de très nombreuses actions de niveaux et d'enjeux très différents, sans priorisation ;
- plusieurs actions ont bien été lancées dans le cadre du plan mais d'autres ont été intégrées dans ce dernier bien que prévues par ailleurs (ex = Ifreco) : il est certes intéressant de « suivre » largement ce qui se fait, mais sans pour autant tout intégrer dans ce plan ;
- en outre il faut relever que cette longue liste n'est pour autant pas exhaustive, puisque nombre d'actions sont conduites « hors plan » : police de l'eau, actions des agences de l'eau, ..., ce qui est mal suivi et perdu de vue au sein des GTh, et certaines actions importantes ne sont pas identifiées (santé, amélioration du cadre juridique, ...)

- plusieurs actions ont été inscrites malgré l'absence de pilote clairement identifié, de moyens définis, ou encore sans suffisamment de précisions de fond, ce qui a conduit à des abandons ou à l'obligation pour les GTh de passer beaucoup de temps à définir certaines actions ;
- absence d'indicateurs de résultats et même de moyens, et en conséquence impossibilité de mesurer l'efficacité des actions menées ;
- manque de visibilité quant aux moyens mis en œuvre : on peut déplorer, malgré la mobilisation des moyens du ministère porteur du plan et de ses établissements publics, ainsi que de nombreux acteurs, un vrai déficit de moyens humains et financiers sur ces sujets, compte tenu des enjeux ;
- dans le suivi « action par action » on perd la vision globale et les enjeux prioritaires ;
- absence d'articulation avec les actions menées territorialement (voire les « plans d'actions ZH » comme à Mayotte par ex) par les acteurs, les collectivités et aussi les services de l'Etat et des EP ;
- absence de portage du plan : plan reposant uniquement sur les acteurs « Environnement », notamment le MTES et ses EP, et les organismes intéressés, et manque voire absence d'implication des responsables des politiques impactantes (autres services de l'Etat, collectivités en partie, acteurs privés, ...) ;
- « isolement » de ce Plan, qui a le mérite de mettre en visibilité les actions sur les milieux humides, et de permettre une mise en cohérence, mais qui du coup peut involontairement les « isoler » des autres plans et stratégies : les acteurs de certains secteurs ne vont pas rechercher / être intéressés par des éléments spécifiques sur les milieux humides, mais des éléments plus englobants sur les espaces naturels ou la biodiversité par exemple, dans lesquels il faudrait insérer un volet « milieux humides » ;
- manque de visibilité globale, et de valorisation, du plan et des travaux menés.

Ces éléments, qui s'ajoutent aux perspectives définies par les GTh dans leur thématique et pour chaque action, vont servir de base à l'élaboration du futur plan national, comme exposé ci-dessous.

VII. Pistes pour la suite des travaux

Le présent chapitre ne rentre pas dans le détail des objectifs et actions à définir pour le prochain plan, et dont les premières perspectives ont été tracées par les GTh dans le cadre du bilan de l'avancement des actions, et enrichies par le rapport parlementaire et les décisions actées visés plus haut. Seules les pistes globales de travail sont ici évoquées.

Les orientations globales à retenir sur la base des critiques, positives et négatives, émises sur le 3ème plan national, peuvent être présentées ainsi :

- Nécessité d'impliquer plus directement l'ensemble des acteurs et notamment les services de l'Etat en charge des politiques « impactantes » et les réseaux d'acteurs concernés, afin que les préoccupations soient intégrées dans ces politiques et portées par ces acteurs ;
- Intégrer le plan dans une démarche plus globale : un chapeau « Stratégie nationale pour les milieux humides » intégré dans la future Stratégie nationale pour la biodiversité dont le lancement est prévu en 2021, afin de bénéficier d'un portage inter-ministériel et inter-services, et d'une articulation forte avec les stratégies régionales ;
- Cette stratégie reposera sur l'identification en amont des causes majeures de destruction et de dégradation, ainsi que sur les préconisations faites à l'Etat⁹ et décisions actées¹⁰, enfin sur la

⁹ Notamment Rapport parlementaire Terres d'eau, Terres d'avenir : <http://rapportterresdeauterresdavenir.com/>

¹⁰ Notamment Plan Biodiversité : <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/plan-biodiversite> ; Conclusions des Assises de l'eau :

réalisation d'un état des lieux de ce qui est déjà fait, et affichera des objectifs (priorisés) à décliner en actions ;

- Définir pour les objectifs fixés, dans la mesure du possible, des indicateurs permettant de rendre compte de leur avancement et de leur efficacité ;
- Etudier l'opportunité et les modalités d'intégrer dans les travaux les problématiques liées aux politiques « cours d'eau » afin d'assurer l'articulation des politiques « cours d'eau » et « milieux humides », très liées ;
- Décliner cette stratégie en plan d'actions précis qui pourra se composer d'une part d'actions prioritaires ciblées, définies pour le plan, et d'autre part d'une liste d'actions existantes à suivre ;
- Etudier la possibilité d'articuler le plan national avec des plans et stratégies locales, qui pourront l'inspirer mais aussi se fonder dessus, avec une priorité pour la déclinaison de stratégies dans les outre-mers ;
- Etudier l'intérêt de motiver les acteurs par une logique d'« engagement » comme par exemple le lancement d'un objectif national qui pourra être poursuivi par différents acteurs à différents niveaux ; ou inversement intégrer au niveau national un engagement d'un acteur local pour valoriser/diffuser cet engagement et le démultiplier ;
- Définir des modalités de travail permettant de mieux articuler les actions et les différents acteurs, afin de gagner encore en cohérence d'action et en efficacité, et ce globalement sur le champ « milieux humides », sans se limiter aux actions prioritaires du futur plan ;
- Etablir un « budget » du plan d'actions, avec dès le lancement l'identification des porteurs d'actions et financeurs, et sur la base duquel le plan d'actions sera défini afin de caler les ambitions avec les moyens effectifs ;
- Améliorer la visibilité des travaux au-delà du cercle des acteurs des milieux humides : intégration du suivi de la mise en œuvre du plan dans la plateforme du centre de ressources « Zones humides » de l'AFB, mais surtout intégration des travaux dans différentes plateformes utilisées par les acteurs concernés quand ils ne sont pas dans le cercle « milieux humides » (collectivités locales, divers professionnels de l'agriculture, de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire ...) et ne se référeront pas aux plateformes spécialisées ;
- Etudier également les modalités d'une meilleure valorisation des actions menées dans le cadre du plan ou en dehors et des porteurs d'actions (par ex : labellisation d'actions « PNMH », logo PNMH, ...).

Ces orientations doivent cadrer l'élaboration de la future stratégie à insérer dans la SNB et du futur plan national, travaux qui se dérouleront sur les années 2019 à 2021, année prévue de lancement de la future stratégie nationale pour la biodiversité.

Ces travaux seront conduits notamment dans le cadre des GTh, mais aussi avec les diverses instances concernées, et auprès des acteurs territoriaux, et feront l'objet de présentations et d'échanges au sein de la Commission « Stratégies nationales, engagement européens et internationaux » du CNB.

VIII. Conclusion

Le 3ème Plan national d'actions en faveur des milieux humides pour la période 2014-2018 a permis de faire avancer fortement de nombreux sujets, et, grâce au fonctionnement en GTh mis en œuvre pour son

lancement, de mobiliser de nombreux acteurs pour la préservation des milieux humides.

Il reste cependant nécessaire de poursuivre ces efforts, en conservant les avancées de fond et en termes de fonctionnement qu'il a permises, en définissant un nouveau plan plus ciblé, mieux partagé et porté, plus mobilisateur, pourvu d'outils de suivi, et plus efficace.

L'intégration de la préservation de ces milieux dans l'ensemble des politiques et au sein de tous les réseaux d'acteurs concernés et notamment des acteurs « impactants » reste un enjeu majeur qui n'a pas encore pu être atteint et qu'il est toujours aussi indispensable de relever.

BROUILLON